

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION ADULTES
Saison 2017/2018 - à retourner en mairie avant le 5
septembre 2017 - accompagné de votre règlement

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal.....

Ville : Date de naissance.....

☎ : ☎ portable :

Si vous êtes sur liste rouge cochez la case

Adresse @ :

① Je m'inscris aux activités suivantes

Coût

.....

..... ① J

.....

.....

② Cotisation obligatoire saison 2017/2018:

▶ 8 €

Coût total (activité(s) + cotisation ACL) = ▶

Autorisation Photos :

Dans l'éventualité où l'ACL serait amenée à prendre des photos de mon activité, je l'autorise à utiliser celles-ci pour tous les supports de communication.

OUI

NON

Date :

Signature

▲ Règlement : - En espèces - Par chèque à l'ordre de l'A.C.L.

▲ L'encaissement ne se fera qu'après le 2^{ème} séance.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION ENFANTS – de
16 ans Saison 2017/2018 à retourner en mairie avant le
5 septembre 2017 - accompagné de votre règlement

▶ **ENFANT**

Nom Prénom :

Date de naissance : Age :

▶ **PARENT/ TUTEUR LEGAL**

Nom : Prénom :

Adresse : Ville.....

Code Postal.....Tél :mail :

Nom et tél du médecin traitant (facultatif)

inscris mon enfant aux activités suivantes

Coût

.....

.....

② Cotisation obligatoire saison 2017/2018:

4 € enfant – de 16 ans

Coût Total (activité(s) + cotisation ACL)

Autorisation Photos :

Dans l'éventualité où l'ACL serait amenée à prendre des photos de l'activité fréquentée par mon enfant, je l'autorise à utiliser celles-ci pour tous les supports de communication

OUI

NON

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant, autorise le responsable de l'activité à prendre le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires.

Assurance : l'Association a souscrit une assurance couvrant la pratique des activités. Celle-ci ne se substitue pas à celle de parents **chaque enfant doit bénéficier d'une Responsabilité Civile. LA RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS NE POURRA ETRE ENGAGEE QUE SUR LE LIEU MEME DES ACTIVITES ET DANS LE STRICT HORAIRE DE CELLES-CI**

Date : Signature :

▲ Règlement : - En espèces - Par chèque à l'ordre de l'A.C.L.
 encaissement ne se fera qu'après la 2^{ème} séance.